

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du 27 mars 2017 à 18 H. 30
Convoquée le 20 mars 2017
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14
Présents 12

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint
M^{me} JACOBY AM, Adjointe
M. AQUILINA D. Adjoint
M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint
M^{me} BASSO M.
M^{me} BRUNOT M.A.
M. BRUNOT S.
M. DROUILLEAUX Ph.
M^{me} LE BRETON A.
M^{me} SCHONG E.
M. JACQUES D.

Absents excusés :

M. CHERY M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.
M. PELTRE A.

Secrétaire de Séance : M^{me} BRUNOT M.A. a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et demande à l'assistance de respecter une minute de silence en mémoire de M. WILTZIUS Jules, agent municipal à la retraite.

Puis, il fait adopter le procès-verbal de la réunion du 20 février 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter un point « Prêts bancaires décision à intervenir ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à rajouter ce point de l'ordre du jour.

Puis avant de passer au point suivant de la séance, M. le Maire quitte la séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

M. WEINBERG 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. WAGNER, Maire.

Ce document budgétaire se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 136 676.42
Recettes	2 154 457.61
Excédent	1 017 781.19

Section d'investissement

Dépenses	2 385 561.57
Recettes	1 400 185.55
Déficit	985 376.02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

M. WAGNER réintègre la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2016

M. WAGNER présente le document établi par M^{me} MOLLENTHIEL trésorière de la commune.

Ce document est identique au compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2016 de la commune dressé par M^{me} MOLLENTHIEL trésorière de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter, d'une part, un montant de 985 376.02 € au compte 1068 "Excédent de Fonctionnement Capitalisé" pour financer les dépenses reportées de 2016 et d'autre part au compte 002 "Excédent Antérieur Reporté" la somme de 32 405.17 €.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion de la Commission des Finances du 20 mars dernier, dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2017, il a été proposé de maintenir pour 2017 les taux fixés en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux des trois taxes 2017, comme suit :

Taxe d'Habitation	9.49 %
Taxe Foncière bâti	6,20 %
Taxe Foncière non bâti	62,08 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

M. le Maire commente le document budgétaire qui a été étudié en détail lors de la commission élargie des finances du 20 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 997 222.17 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 4 574 390.66 €.

PRETS BANCAIRES : DECISION A INTERVENIR

M. le Maire informe les membres du conseil, qu'il a contacté plusieurs organismes bancaires, à savoir Le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole afin d'obtenir des offres de prêts.

Le Crédit Mutuel a décidé de ne pas donner une suite favorable à notre requête

Puis il présente les deux offres de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole

PRET DE 1 500 000 € sur 25 ans

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE EPARGNE
TAUX	2.10 %	2.10 %
ECHEANCE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MONTANT ECHEANCE	19 318.91 €	19 318.91 €
Frais de dossier	1 500 €	1 500 €

PRET RELAIS sur 24 mois

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE EPARGNE
TAUX	Euribor 3 mois journalier Taux client 0.79 % avec taux plancher 0.79 %	Euribor 3 mois flooré à 0 + 1.34 %
ECHEANCE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MONTANT ECHEANCE	987.50 €	Non communiqué
Frais de dossier	500 €	500 €

Après examen, M. le Maire propose de retenir l'offre formulée par le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à contracter les deux emprunts
- Retient l'offre du Crédit Agricole
- Autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir avec le Crédit Agricole.

SUBVENTION CCAS 2017

M. WEINBERG fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune sollicite une subvention de 17 000 €, afin d'équilibrer son budget et de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 17 000 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations Locales

M. SCHWIRTZ rappelle que les associations du village organisant une manifestation exceptionnelle ou donnant un caractère exceptionnel à une manifestation habituelle (exemple A.G.) pour fêter les anniversaires de l'association : 10, 20, 30, 40, 50 ans (ainsi de suite à l'exception d'autres dates anniversaires) pourront solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la participation à anniversaire. Le montant sera proposé par la commission et soumis à l'acceptation du Conseil Municipal, avec un maximum de 400 €.

Puis, il présente les propositions des Commissions Culture, Sports et Loisirs, ayant examiné les dossiers de demande de subvention des différentes associations, à savoir :

Associations sportives :

L'Amicale des 3 Gaules n'a pas sollicité de subvention cette année.

Le Tennis Club ayant été mis en sommeil ne bénéficie pas de subvention cette année.

- T Fanny	1 000 €
- ALCS	1 700 €
- ASH	4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus.

Associations Culturelles :

- A.C.M.F	200 €
- ASSE	400 €
- Comité des fêtes	1 570 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

Avant d'aborder :

La subvention à accorder à l'Amicale des Anciens, M. WEINBERG quitte la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'attribuer 1 000 € à l'Amicale des Anciens

M. WEINBERG réintègre la séance

La subvention à accorder aux deux associations suivantes , M. JACQUES Denis quitte la séance

- Souvenir Français	260 €
- Amicale des Donneurs de Sang	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

M. JACQUES réintègre la séance.

Associations Extérieures :

Les demandes ayant été examinées par les commissions communales, M. SCHWIRTZ présente leurs propositions :

Amicale Philatélique	40 €
Croix Rouge Française Vallée de l'Orne	30 €
Ass La Pédiatrie Enchantée Ban St Martin	40 €
Vie Libre	30 €
Restos du Cœur	110 €
Secouriste de Maizières-Lès-Metz	320 €
Au pré du Cœur	30 €
Prévention Routière	30 €
AFAD de la Moselle	40 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Ennery	40 €
APEI	40 €
Lutte contre le cancer	30 €
Foyer Bernard Delforge	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions sus citées.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Avant de procéder au vote, M. WAGNER fait savoir qu'il ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à M. le Maire 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter de la date d'entrée en fonction des élus pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

M. WAGNER réintègre la séance.

Indemnités des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Avant de procéder au vote, M^{me} JACOBY, MM WEINBERG, AQUILINA et SCHWIRTZ font savoir qu'ils ne prennent pas part au vote et quittent la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à Mme JACOBY AM, MM. WEINBERG J, AQUILINA D et SCHWIRTZ Ch. 8,25 % de l'indice brut terminal à compter de la date d'entrée en fonction des élus pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire.

M^{me} JACOBY et MM WEINBERG, AQUILINA, et SCHWIRTZ réintègrent la séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES

Mme JACOBY informe l'assemblée que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- Décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet de la Moselle représentant l'Etat à cet effet.
- Décide par conséquent de choisir le dispositif BL échanges sécurisés et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme de Berger Levrault.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Assainissement non collectif

9 habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement.
Un contrôle des installations de ces 9 habitations a été réalisé.
Seul un immeuble sis Ferme d'Amelange doit se mettre en conformité.

Police Intercommunale

M. SCHWIRTZ communique les mains courantes de février 2017.

Conseil d'Ecole

M^{me} JACOBY A.M. fait un bref compte rendu du dernier conseil d'école.

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux accomplis dans l'école.

Liste des assistantes maternelles

M^{me} JACOBY communique la liste des assistantes maternelles exerçant sur la commune.

Pour connaître leurs disponibilités, il convient de téléphoner au centre médico-social de WOIPPY.

Chasse à l'œuf

Cette traditionnelle chasse à l'œuf aura lieu le vendredi 14 avril prochain. En raison des travaux de la Grand rue, le départ se fera exceptionnellement à la salle des fêtes. Rendez-vous à 14 H 30 à la salle des fêtes.

Remerciements

M^{me} LE BRETON communique les remerciements de la famille suite au décès de M. SCHONG Pierre.

Nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité

M. WEINBERG donne lecture de la correspondance émanant de la Préfecture de Moselle relative aux nouvelles procédures d'instruction des cartes d'identité.

A partir du 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (D.R.).

Puis il communique la liste des mairies équipées de dispositif de recueil en Moselle, à savoir :

Amnéville,
Berhen-les-Forbach
Bitche
Boulay
Bonzonville
Château-Salins
Creutzwald
Dieuze
Famek
Faulquemont
Forbach
Freyming-Merlebach
Hayange
Maizières-lès-Metz
Metz
Montigny-les-Metz
Morhange
Rémilly
Rombas
Saint-Avold
Sarralbe
Sarrebouurg
Sarreguemines
Sierck-les-Bains

Thionville
Woippy
Yutz

Il est possible de proposer aux communes non équipées de dispositifs de recueil, sur **la base du volontariat**, un nouveau service d'aide à la demande de titre et au-delà à la conduite des procédures administratives numérisées.

En concertation avec le secrétariat de mairie, la commune Hauconcourt offrira ce nouveau service à la population.

Communauté de Communes Rives de Moselle

M. le Maire communique différentes informations de la Communauté de Communes Rives de Moselle concernant :

La collecte des ordures ménagères au pôle industriel du Malambas. (1 bac par entreprise une fois par semaine)

Le compte rendu de la commission déchets : contrôle par badge aux entrées des déchèteries.

La commission Habitat et urbanisme

Les permis d'aménager deviennent obligatoire à partir de 2500 m² à compter du 1^{er} mai 2017.

Nouvelles compétences pour les communautés de Communes

La communauté de communes aura de nouvelles compétences :

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques inondables) entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2018 : l'eau potable
Et à partir du 1^{er} janvier 2020 : Les eaux pluviales.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques inondables) entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Voies Vertes

M. WEINBERG donne le compte rendu de la commission des voies vertes.

Puis il rappelle que le vélo gourmand aura lieu le 21 mai prochain.

P.L.U.I.

Le projet du P.L.U.I. est abandonné.

Bac à verre de la salle des fêtes

Le bac situé à l'intérieur de l'enceinte de la salle des fêtes va être supprimé ce mardi 28 mars.

Société Iveco

La Société IVECO rencontre toujours des problèmes d'inondation lors de fortes pluies. Une réunion avec son avocat et la communauté de communes a déjà eu lieu.

Carrefour d'activité Hauconcourt/Talange

M. le Maire fait savoir qu'il a sollicité le Président de la Communauté de Communes pour une prise en charge de futurs aménagements au Carrefour d'activité :

Panneau de signalisation Route Inondée
Vidéos surveillance

Travaux de voirie (Département)

La réfection du tapis d'enrobés de la gare de Maizières-lès-Metz au rond-point du Leclerc va avoir lieu courant avril.

Syndicat du Billeron

Le billeron tronçon compris entre le canal et l'autoroute a été nettoyé.

Estimation des Domaines

A partir de 2017, les communes ne pourront demander que 2 évaluations financières par an.

Projet LECLERC

3 cellules et un local d'exposition sont en cours de construction près de la station service.

Les cellules seront occupées par un fast food O'Malo, un magasin BIO, une bijouterie.

Suite à l'acquisition par le centre Leclerc des deux maisons sises route de Maizières, il est envisagé la création d'une crèche avec un jardin d'enfants, un magasin de fleurs, une boulangerie, un restaurant chinois et un bureau de la Macif.

Elections Législatives

Deux candidats organiseront des réunions publiques à la salle des fêtes.

M. NAVROT Maire de Scy-Chazelles le lundi 15 mai de 18 à 19 H.

M^{me} KUNTZ Conseillère départementale et Régionale le lundi 22 mai à partir de 20 H. 30.

Salle des fêtes

Etant donné que les travaux de la salle des fêtes vont commencer le 17 juillet, la commune a loué un chapiteau pour la fête patronale.

Vols sur Hauconcourt

Différents vols ont eu lieu sur la commune. (Un burineur sur le chantier de la Grand rue, un compresseur chez SERVILOC et une benne chez OMT.)

Amicale des 3 Gaules

L'assemblée générale de l'Amicale aura lieu le vendredi 31 mars prochain à 18H15.

L'Amicale organise son concours de pêche à la truite le dimanche 30 avril 2017.

Sangliers derrière le Novotel

M. le Maire fait savoir qu'il a demandé à M. NAVARRO de communiquer le résultat quant à la capture des sangliers.

SCI Poncette

La SCI Poncette a demandé au Maire de Maizières-lès-Metz qu'il intervienne afin de faire changer d'avis la commune sur l'achat du terrain sis derrière la route de Maizières-lès-Metz, le conseil reste sur sa position et confirme sa décision précédente.

Prochain Conseil

La prochaine réunion aura lieu le lundi 24 avril prochain à 18 H. 30

Séance levée à 20 H. 30

